

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 2021 – SAINTES (17)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril mars à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes (17) et en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2021-11 : 52
- pour la délibération n°2021-12 : 52
- pour la délibération n°2021-13 : 52
- pour la délibération n°2021-14 : 50
- pour la délibération n°2021-15 : 44
- pour la délibération n°2021-16 : 40
- pour la délibération n°2021-17 : 39

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la CLE du 23 mars 2021
- II. Avis PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Adour-Garonne 2022-2027
- III. Avis SDAGE et PDM Adour-Garonne 2022-2027
- IV. Avis Révision DOE / DCR de la Touvre
- V. Avis Programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte
- VI. Avis Programme Re-Sources Sud Vienne
- VII. Présentation Périmètre ZSCE captages Sud-Vienne
- VIII. Présentation et proposition de niveau plancher du suivi qualité fluvial (disposition F82)
- IX. Présentation du bilan de l'étiage 2020
- X. Présentation de l'avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)
- XI. Présentation de l'avancement des PTGE (disposition E65)
- XII. Présentation de l'avancement de la restauration de la continuité écologique (disposition C32)
- XIII. Présentation de l'avancement du tableau de bord du SAGE
- XIV. Questions diverses

I/ Adoption du procès-verbal de la CLE du 23 mars 2021

M. Alain BURNET, Président de la CLE Charente, propose de valider le procès-verbal de la CLE du 26 avril 2021.

Suite à l'intervention de M. Jacques BRIE, représentant de UFC QUE CHOISIR, la note qu'il avait remise à la fin de la CLE du 23 mars 2021 et relative aux seuils de gestion Aume-Couture sera ajoutée en annexe 2 du compte-rendu concerné.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est soumis au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	52
Défavorable	0
Abstention	0

Le procès-verbal de la CLE du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

II/ Avis PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) Adour-Garonne 2022-2027

M. Frédéric CERDAN, de la DREAL OCCITANIE, présente l'historique de la démarche PGRI et les principales nouveautés contenues dans le projet de PGRI 2022-2027.

M. Baptiste SIROT, directeur de l'EPTB, présente l'analyse du PGRI réalisé par l'EPTB Charente pour la CLE Charente. Cette analyse a fait l'objet d'une note qui a été mise en ligne préalablement à la CLE sur l'espace PRO de la CLE. Chaque disposition du PGRI, également liées aux dispositions du SDAGE Adour-Garonne, a été regardée en correspondance aux dispositions du SAGE Charente et commentée. Pour chaque objectif stratégique du PGRI, une remarque générale a également été rédigée. Baptiste SIROT lit ces différentes remarques, ainsi que celles plus globales sur le document et ses annexes.

M. Guillaume CHAMOULEAU, de la chambre d'agriculture de Charente, regrette que les notions d'excès d'eau et de manque d'eau soient traitées sur des documents séparés. Pour les zones d'expansion des crues, il demande que les indemnités soient prévues pour la dégradation des terres agricoles et des cultures en place.

M. Baptiste SIROT rappelle que les modalités d'accompagnement et/ou de compensation ont été intégrées dans la disposition D41 relatives à la création de sites de sur-inondation.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE le projet de PGRI 2022-2027. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	52
Défavorable	0
Abstention	0

Le projet de PGRI pour la période 2022-2027 est adopté à l'unanimité. La CLE enverra sa délibération avec la note d'analyse au Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne.

III/ Avis SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et PDM (Programme de mesures) Adour-Garonne 2022-2027

Mme Manuella BROUSSEY, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et M. Côme DURAND, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, présentent l'historique de la démarche de révision du SDAGE et les différents éléments du projet de SDAGE 2022-2027.

M. Baptiste SIROT présente l'analyse du SDAGE réalisé par l'EPTB Charente pour la CLE Charente. Cette analyse a fait l'objet d'une note qui a été mise en ligne préalablement à la CLE sur l'espace PRO de la CLE. Chaque disposition du SDAGE a été regardée en correspondance aux dispositions du SAGE Charente et commentée. Pour chaque orientation du SDAGE, une remarque générale a également été rédigée. Baptiste SIROT lit ces différentes remarques générales.

M. Alain BURNET note que les moyens financiers nécessaires pour que les CLE puissent répondre aux objectifs du SDAGE sont conséquents.

M. Guillaume CHAMOULEAU précise que l'avis de la Chambre d'agriculture ne peut pas être favorable. Il énonce un certain nombre de sujets sur lesquels porte son désaccord : nouveau mode de calcul de DOE, accent mis sur les solutions liées à la nature et pas suffisamment sur d'autres solutions. Il regrette le manque d'ambition sur la résolution des problèmes quantitatifs avec une situation qui risque de peu s'améliorer avec les solutions proposées par le SDAGE 2022-2027.

M. Bruno LEMENAGER, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, indique que le financement des mesures de gestion quantitative s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature augmenterait de l'ordre de 5 à 10 % si le conseil d'administration le valide prochainement. De plus, le SDAGE rappelle bien que quatre types d'actions sont à mettre en œuvre concomitamment allant solutions fondées sur la nature, gestion des stocks anthropiques existants, création de nouveaux stockages et modification des pratiques. Les pratiques sont entendues au sens large : industrielles, eau potable, agricoles.

M. Michel DELAGE, maire de FEUILLADE, revient sur les dispositions liées à la limitation de la création de plans d'eau. Il rappelle la difficulté des exploitants agricoles sur le socle cristallin face à cette mesure.

M. Bruno LEMENAGER répond que sur ce secteur particulier du socle cristallin, correspondant à la zone amont du bassin Charente, de multiples plans d'eau ont été créés par le passé. Il s'agit désormais de gérer les impacts des plans d'eau mal gérés ou inutilisés, notamment ceux créés pour un usage de loisirs. Il est nécessaire de rationaliser l'existence d'installations, malheureusement abandonnées. Il s'agit de répondre aux besoins en gérant l'existant et en regardant localement et au cas par cas les solutions à apporter. Il s'agit par ailleurs d'une disposition nationale caractéristique de ces zones géographiques.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE le projet de SDAGE 2022-2027. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	47
Défavorable	5
Abstention	0

La CLE émet un avis favorable au projet de SDAGE et son Programme de mesures (PDM) pour la période 2022-2027. La CLE enverra sa délibération avec la note d'analyse au Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne.

IV/ Avis Révision DOE / DCR de la Touvre

Mme Rachel PUECHBERTY, de la DREAL Occitanie, présente l'historique de la démarche de révision du couple DOE/DCR pour le secteur de la Touvre.

Suite à différentes demandes de la CLE du SAGE Charente de réviser et d'étudier la cohérence du couple de valeurs DOE/DCR sur le secteur de la Touvre, une étude de révision a été menée de 2017 à 2020 par la DREAL OCCITANIE et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Elle présente les conclusions du comité de pilotage de l'étude, du 3 septembre 2020, qui a majoritairement validé les nouvelles valeurs proposées et préconisé qu'une note de synthèse pédagogique soit rédigée à destination de la CLE en vue de recueillir son avis dans le cadre de la consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027.

M. Romain OZOG, chef de projet Etiage à l'EPTB Charente, présente les éléments techniques de l'étude de révision du DOE/DCR ayant amené à proposer les nouvelles valeurs de DOE et DCR. Ces propositions de valeurs révisées s'accompagnent également d'une démarche d'amélioration du modèle prédictif pour la gestion de la période d'étiage sur le secteur de la Touvre.

M. Alain BURNET regrette que l'étude sur ce secteur ait pris autant de temps, car débutée en 2017.

M. Emmanuel GUIONNET, d'Aquanide 16, demande si la modification des valeurs inclue une analyse économique pour le monde agricole. Il pose la question de l'opportunité de modifier ces valeurs alors que le secteur d'étude ne connaît pas de crise de manque d'eau.

M. Romain OZOG répond que le DCR et le DOE ont été redéfinis en intégrant les besoins de l'aval. La Touvre est un cours d'eau structurant du reste du bassin de la Charente. Les valeurs ont été considérées en prenant en compte l'ensemble du bassin de la Charente et pas seulement autour de la problématique du bassin de la Touvre et du Karst.

M. Baptiste SIROT précise que sur l'impact économique, la valeur du DOE étant revue à la baisse, l'impact est forcément amoindri.

M. Bruno LEMENAGER indique que la mise à jour du modèle KARSTMOD est nécessaire pour mettre en œuvre une gestion cohérente qui permettra de répondre aux différents enjeux du bassin. De plus, il est urgent d'agir et de ne pas attendre plus longtemps pour disposer d'outils de gestion dans un contexte où la situation risque de se dégrader avec le changement climatique.

M. Alain BURNET et Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente rappellent la nécessaire solidarité financière entre amont et aval et la nécessaire mise en cohérence des mesures de restriction des prélèvements.

M. Michel DELAGE se prononce contre les modifications de valeurs proposées. Il rappelle que le DCR avait été déjà augmenté par le passé. Il précise également que les cultures de maïs diminuent sur ce secteur, que des efforts ont déjà été faits sur les changements de pratiques et qu'il n'est pas opportun d'en demander plus. Il repose la question de fiabilité de la station de Foulpougne hors étiage. M. Michel DELAGE n'accepte pas la remise en question du modèle prédictif actuel et demande de reporter le vote.

M. Guillaume CHAMOULEAU souligne que la prise en compte des besoins des milieux opte plutôt en faveur d'une diminution du DOE. Il devrait en être de même pour le DCR. De plus, la définition de seuils à la hausse va faire apparaître des notions de crise qu'il juge arbitraire. D'autant que les prélèvements pour l'eau potable vont continuer et restent majoritaires. Il reconnaît la notion de solidarité. Cependant, il souligne que la réduction des prélèvements agricoles sur la Touvre ne répondra pas à la totalité des besoins à l'aval. Il demande d'étudier la possibilité de mise en place d'une diguette.

M. Baptiste SIROT rappelle que le modèle utilisé actuellement permet au printemps de donner un niveau du karst pour septembre, mais ne constitue pas un outil de gestion conjoncturel. M. Romain OZOG ajoute que la mesure à la station de Foulpougne présente des conditions particulières, cependant elle reste représentative du fonctionnement de la Touvre. De plus, les mesures font ensuite l'objet de corrections avant d'être intégrées à un modèle prédictif. M. Cédric LANOISELE, du bureau d'études ANTEA, confirme que les valeurs sont corrigées, en recalculant les courbes de tarage tout au long de l'année afin de fiabiliser le modèle. De plus, une deuxième sonde a été mise en place pour fiabiliser encore plus ces valeurs.

M. Sébastien SCHAEFFER, de COGEST'EAU revient sur les valeurs du DOE à Beillant et les efforts demandés à l'amont au niveau du KARST. Il demande d'étudier les phénomènes intervenant entre Jarnac et Beillant et la cohérence des différents DOE sur le cours de la Charente. Il convient également d'avoir des exigences sur les secteurs en amont immédiat de Beillant, et pas seulement sur l'amont.

M. Alain BURNET regrette que les élus n'aient pas été largement consultés. Il note que les efforts semblent surtout portés par les agriculteurs alors que l'usage en eau potable est majoritaire. De plus, les usages industriels ne sont pas vraiment précisés.

M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN, convient d'une nécessité de modification des débits de référence. Il tient pour essentiel la notion de solidarité, caractérisée par une nette diminution et des efforts sur les volumes prélevables sur le secteur amont. Il en demande de même pour la partie aval. Il préconise plutôt de conserver un DCR tel qu'actuellement. Une modification de ces valeurs ne devrait intervenir qu'après observation des efforts de l'aval vis-à-vis de l'amont. Il évoque également la notion de fonds de concours à porter par le territoire aval pour accompagner les efforts à réaliser, notamment agricoles.

M. Hervé SERVAT, directeur de la DDT16, indique que les mesures de gestion ne concernent pas que le monde agricole avec un usage certes prioritaire sur l'eau potable, mais qui peut aussi connaître des limitations en période de crise. Il soutient la mise en œuvre d'un outil plus réactif sur ce secteur.

Mme Rachel PUECHBERTY, rappelle que l'étude a été menée parce que depuis 2010 l'incohérence des valeurs de DCR et DOE de la Touvre sont pointées. Les nouvelles valeurs proposées répondent à ce souci de cohérence tant au niveau hydrologique que biologique et en tenant compte de l'inscription du bassin de la Touvre dans le grand bassin de la Charente. On ne peut pas désolidariser l'examen de ces deux valeurs DOE et DCR qui participent à la gestion du bassin Charente. Ces valeurs ne seraient effectives qu'à partir de 2022, en s'inscrivant dans le projet de SDAGE 2022-2027.

Pour les volumes prélevables, l'AUP n'est pas modifiée avant 2031, d'ici là ces volumes seront étudiés au regard de ces nouvelles valeurs.

M. Jacques BRIE, de l'UFC QUE CHOISIR, rappelle l'avis favorable du comité de pilotage et valide les deux propositions de DOE et DCR.

M. Guillaume CHAMOULEAU exprime ses craintes sur l'évolution des volumes prélevables. Si jamais, des efforts devaient être faits par les irrigants du KARST, il les accompagnera, mais cette solution ne va pas dans le bon sens. Cette décision risque d'aller vers l'expression d'un contentieux par l'OUGC du KARST que la chambre d'agriculture de la Charente soutiendra.

M. Michel DELAGE relaie ce risque de contentieux, il souligne les bonnes relations avec le monde agricole du KARST et demande à voter contre les valeurs proposées.

M. Valentin HORTOLAN, de la Fédération de pêche de Charente, souligne que des étiages prolongés sur la Touvre ont des conséquences négatives, y compris pour des débits de 2 ou 3,5 m³/s. Il soutient les valeurs proposées.

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine, rappelle l'enjeu du débit de la Touvre pour le bassin Charente. Il défend cette approche globale et la solidarité dans les deux sens amont-aval et aval-amont. Il défend les valeurs proposées.

M. Alain BURNET propose à la CLE d'émettre un avis favorable sur les nouvelles valeurs de DOE et DCR, telles que décrites dans la présentation et la note technique.
Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	40
Défavorable	8
Abstention	2

La CLE émet un avis favorable à la proposition de valeurs de Débit d'objectif d'étiage (DOE) et de débit de Crise (DCR) pour le secteur de la Touvre au point nodal dit de Foulpougne, soit un **DOE de 5,6 m³/s et un DCR de 3,8 m³/s**. La CLE valide également la demande d'inscription de ces valeurs dans le projet de SDAGE 2022-2027.

La CLE valide également la nécessité de disposer d'un modèle prédictif amélioré pour gérer les périodes d'étiage en adéquation avec les nouvelles valeurs de DOE et DCR.

V/ Avis Programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte

Mme Sarah PAULET, chef de projet Pollutions diffuses à l'EPTB Charente, présente le 2^{ème} programme Re-Sources élaboré sur l'aire d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte

M. Guillaume CHAMOULEAU, partenaire du programme, rappelle l'engagement du monde agricole et demande de continuer à soutenir les agriculteurs impliqués. Sur les pesticides, il appelle à être vigilants sur l'origine des dérivés comme l'AMPA qui peuvent être d'origine domestique également. Il regrette que le budget annoncé soit divisé par deux, et regrette que les grandes cultures ne soient pas soutenues au même niveau que la viticulture. Il informe tout de même sur les rendements moindres en production bio et à l'usage en quantité de certains pesticides en bio comme le sulfate de cuivre. Il précise que l'observation des améliorations prendra du temps.

Mme Sarah PAULET précise que le budget présenté ne comprend pas le PVE (Plan végétal à l'environnement) et la conversion au bio, qui seront financés par ailleurs. Ce qui amènera in fine à un financement global similaire au précédent programme.

Mme Marie-Noëlle MARTIN, maire de CRAZANNES, exploitante agricole, appelle à beaucoup de prudence sur l'inscription des MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) dans le programme. Les précédentes MAEC ont été payées avec beaucoup de retard et il n'y a pas de réelles garanties pour les futures années. Elle appelle au retour à une production plus mesurée, moins intensive avec une plus juste rémunération des producteurs pour arriver à réduire les pressions sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

M. Hervé SERVAT indique que les arbitrages, liés à la nouvelle PAC ne sont pas encore connus, mais le dispositif MAEC sera reconduit.

M. Jean-Louis DEMARCQ, de Poitou-Charentes Nature, alerte sur la prise en compte d'autres pesticides dans les objectifs, et pas que sur les herbicides. Il défend une conversion massive vers l'agriculture biologique. Les produits pesticides conventionnels étant tout de même plus dangereux. M. Jacques BRIE demande des éléments de précision sur le contenu des labellisations HVE (Haute Valeur Environnementale) vis-à-vis de l'usage de pesticides. Répondent-ils aux ambitions ici présentées dans le programme ?

Mme Sarah PAULET indique que ces programmes répondent à une diminution de la pression et de l'utilisation de pesticides.

Mme Manuella BROUSSEY confirme que les deux enveloppes PVE et conversion AB s'ajoutent à l'enveloppe présentée. Elle précise également que la dégradation des masses d'eau comprend à la fois la qualité mais aussi des facteurs hydromorphologiques.

M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES, confirme en tant que médecin le caractère dangereux de ces molécules présentes dans les eaux, certaines utilisées par le passé sont toujours présentes dans les milieux. Pour les nouvelles molécules, il craint d'observer les conséquences dans les 15 à 20 ans, d'où l'urgence de décider et d'agir aujourd'hui.

M. Alain BURNET propose à la CLE d'émettre un avis favorable sur le programme présenté. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	44
Défavorable	0
Abstention	0

La CLE émet un avis favorable à l'unanimité.

VI/ Avis Programme Re-Sources Sud Vienne

Mme Elise DEBOUTE, de Eaux de Vienne, présente le programme Re-Sources défini pour le secteur Sud Vienne.

M. Guillaume CHAMOULEAU interroge sur l'âge de l'eau. En effet, il est difficile de constater des effets rapides si les transferts sont lents, alors que des mesures à 3 et 6 ans sont ici indiquées. Il appelle à être vigilants sur d'éventuelles différences des secteurs concernés en terme de temps de transfert.

Mme Elise DEBOUTE, répond que des effets sont constatés sur des transferts rapides à 5 ans, sur les paramètres nitrates et pesticides. Les objectifs du premier programme ont été atteints avec des surfaces en bio et en prairie.

M. Jean-Louis DEMARCQ regrette qu'il y ait moins d'ambitions sur ce programme.

M. Alain BURNET propose à la CLE d'émettre un avis favorable sur le programme présenté. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	37
Défavorable	0
Abstention	3

La CLE émet un avis favorable au programme Re-Sources Sud Vienne sur le périmètre du SAGE Charente.

VII/ Présentation de l'avancement des PTGE (disposition E65)

M. Baptiste SIROT indique que cette présentation sera réalisée lors d'une prochaine CLE.

Afin de permettre aux comités de territoires des PTGE de poursuivre leur travail, M. Alain BURNET propose de donner mandat aux comités de territoire Aume-Couture, Seugne et Charente-aval / Bruant pour poursuivre le travail d'élaboration des PTGE.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	39
Défavorable	0
Abstention	0

La CLE émet un avis favorable à l'unanimité.

VIII/ Autres points à l'ordre du jour

Au regard de l'horaire avancé, les autres points inscrits à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance plénière de CLE, qui devrait se tenir le Lundi 5 juillet à 9h.

Les points reportés sont :

- VII. Présentation Périmètre ZSCE captages Sud-Vienne
- VIII. Présentation et proposition de niveau plancher du suivi qualité fluvial (disposition F82)
- IX. Présentation du bilan de l'étiage 2020
- X. Présentation de l'avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)
- XI. Présentation de l'avancement des PTGE (disposition E65)
- XII. Présentation de l'avancement de la restauration de la continuité écologique (disposition C32)
- XIII. Présentation de l'avancement du tableau de bord du SAGE

L'ordre du jour sera précisé avec l'invitation.

Concernant l'avis sur le périmètre ZSCE des captages Sud-Vienne, et selon les éléments avancés en fin de séance par la DDT86, M. Baptiste SIROT indique à M. Guillaume GIRARD de la DDT86, que la CLE devra être sollicitée par courrier au plus tard au 10 juin 2021 pour permettre aux membres de la CLE de prendre connaissance des éléments dans un temps raisonnable, la prochaine CLE se réunissant au 5 juillet 2021.

IX/ Questions diverses

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à treize heures.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 26 AVRIL 2021

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente (Absente pour délib 2021-16 et 17) ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2021-14 à 17) ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Thibault BRECHKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON (Absent pour délib. 2021-14 à 17) ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;
M. Raymond VOZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux ;
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;
M. Alain BURNET, Président de la CLE, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;

Mandats :

Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente, représentée pour les délib 2021-16 et 17, par M. Alain BURNET, Président de la CLE ;
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente, représentée pour les délib 2021-11 à 15 par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Sylvain BARREAU, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représentée par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;

Étaient excusés :

M. Jacky EMON, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne ;
M. Laurent PIALHOUX, adjoint au maire d'AUGIGNAC ;

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laurent BUI DINH ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;
Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte ;
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARCO ;
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;
La représentante du Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine, Mme Marie DUVAL DEPLANNE.

Mandats :

Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ; représenté pour délib 2021-16 et 17) par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;

Étaient excusés :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine ;
M. le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime ;

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

La représentante du Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne ; Mme Rachel PUECH BERTY (Absent pour délib. 2021-16 et 17) ;
Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Bruno LEMENAGER ;
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothee GERBAUD ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
Le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par la représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;

Étaient excusés :

/

Autres personnes assistant aux débats :

Mme Audrey BAYLE ; DBAB ;
Mme Manuela BROUSSEY, Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) ;
M. Frédéric CERDAN, DREAL OCCITANIE ;
Mme Laura CHAIGNE, EPTB Charente ;
M. Marc-Antoine COLLEU, EPTB Charente ;
M. Olivier DEBINSKI, DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Elise DEBOUTE, Eaux de Vienne ;
Mme Marine DUGUE, EPTB Charente ;
M. David ENJALBAL, AEAG ;
M. Guillaume GIRARD, DDT86 ;
M. Martine GRAMMONT, CD24.
M. Alban JOLY, SYMBO ;
Mme Amélie JUGNIOT, EPTB Charente ;
M. Cédric LANOISELEE, bureau d'étude ANTEA ;
Mme Lydie LEBARS, CD17 ;
M. Jacques LEPINE, EAU17 ;
M. Timothée LEURENT, AEAG ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
Mme Isabelle MOREAU, DDT 16 ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
Mme Stéphanie PANNETIER, DDT 16 ;
Mme Sarah PAULET, EPTB Charente ;
Mme Audrey POSTIC-PUIVIF, EPTB Charente ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
Mme Françoise NICOL-SCHIFANO, Charente Eaux ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;